

Décision

Générale

colonial

Décision n° 311 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 311

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 mars 1963

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro

31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdou Moukrif Dafed est autorisé à exploiter dans l'établissement «Bar-Abdou » (Restaurant) sis au Quartier 4, une licence de 4° classe pour la vente au détail ou à consommer sur place de boissons hygiéniques ou alcooliques ne titrant pas plus de 13° d'alcool.